

LES OBLIGATIONS COMPTABLES DU CSE

DURÉE :

1 JOURNÉE

(7 HEURES, DE 9H À 17H)

Tarif :

Tarif individuel :
330 € (HT) / jour /
participant

Tarif groupe¹ :
nous consulter

Pour qui ?

- ➔ Trésorier et trésorier adjoint
- ➔ Les élus
- ➔ Salarié (e) du CSE

Objectifs pédagogiques :

- ➔ Connaître les obligations comptables applicables à tous les CSE et s'assurer de la bonne conformité aux règles comptables
- ➔ Maîtriser les règles d'organisation comptable et de gouvernance du CSE
- ➔ Exploiter les techniques de gestion et de comptabilité spécifiques aux CSE

Animateurs :

Nathalie CHRISTOPHE

Didier DUPUIS

¹groupe de 10 personnes (au-delà : nous consulter)

LES OBLIGATIONS COMPTABLES DU CSE

Programme :

Thème 1 : Les modalités de calcul des budgets

- Des budgets distincts

Thème 1 : Loi du 5 mars 2014 sur la transparence financière des comptes des CE

- Etat des lieux
- Evolution de la réglementation
- Quelle définition d'un CSE dans le cadre de la loi du 5 mars 2014
- Les nouveautés juridiques
- Détermination des seuils & obligations
- Le recours au professionnel du chiffre
- Obligation de rédiger un Règlement Intérieur
- Les règles de contrôle interne et de gouvernance du CSE
- Arrêté et approbation des comptes
- Publicité des comptes auprès des salariés
- Le rapport de gestion et d'activités
- Le rapport des conventions
- Archives comptables
- Un expert-comptable au-delà de 153 000€ de ressources

Thème 2 : les trois seuils

- Les CSE dit de « petite taille » (< 153000€)
- Les CSE dit « moyens » (> 153000€)
- Les grands CSE
- Rappel sur le rôle du trésorier
- Règles applicables au CSE Central

Thème 3 : Les règles et normes comptables applicables

- Aux CSE dit de « petite taille »
- Aux CSE dit « moyens » et grands

Thème 4 : Nos recommandations

- Les bonnes pratiques
- Focus sur le règlement intérieur